

Collectif Grignon - Pour l'autonomie alimentaire du Grésivaudan

Sauver GRIGNON, un bien commun

**Pour cultiver différemment notre rapport à la terre
et à l'alimentation dans la vallée du Grésivaudan**



Une démarche soutenue par :



Les p'tits tissages

TERRE DE LIENS
Groupe Local
Y Grenoblois



Sauver les terres agricoles de Grignon, un bien commun

Les terres agricoles de Grignon, à l'entrée sud de Pontcharra, ont été classées en Zone d'activité à vocation économique, dans un secteur qui en est déjà largement pourvu. Nous sommes un collectif de citoyen.ne.s et d'associations qui souhaitons, à travers le cas de Grignon, alerter sur la réduction progressive du foncier agricole dans le Grésivaudan. Cette réduction est une préoccupation majeure de tous les agriculteurs et agricultrices et de toutes les candidat.e.s à l'installation qui ne trouvent pas de terres.

Nous alertons, comme d'autres citoyen.ne.s en Savoie et ailleurs :

- *parce que la crise sanitaire a démontré la nécessité de **développer notre sécurité et notre autonomie alimentaires**, c'est à dire la capacité de nos territoires à subvenir, au moins en grande partie, aux besoins alimentaires de leur population. Ceux-ci ne peuvent continuer à dépendre d'un commerce mondial qui a révélé sa vulnérabilité aux pandémies, tensions géostratégiques et autres catastrophes.*
- *parce que la **crise écologique** impose de **mettre fin à l'artificialisation des terres agricoles et naturelles**, qui aggrave considérablement le **réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité**. Un sol agricole est un milieu complexe, fruit de certaines d'années d'évolution, sa bétonisation est un phénomène **irréversible** qui porte atteinte aux droits des générations futures.*

Nous voulons que le Grésivaudan soit exemplaire pour le développement d'une activité agricole locale permettant de nourrir les habitants, faire mieux vivre des agriculteurs plus nombreux, dans le respect de nos ressources naturelles.

*Nous demandons donc aux élus du Grésivaudan de revenir sur cette décision anachronique de bétonner les terres agricoles du Grignon, qui ne correspond pas aux enjeux actuels et, plus généralement, de tout mettre en œuvre pour rationaliser l'utilisation de l'espace sur notre territoire et préserver les terres agricoles et naturelles, notre **bien commun**.*

Le Collectif Grignon et ses soutiens

Pontcharra, le 21/12/2021

PLAN

1. Grignon & Pontcharra : hier, aujourd'hui, demain

1/1- Un site historique et emblématique

1/2- Un site aujourd'hui menacé

1/3- Quel avenir durable pour Pontcharra ?

2. Quelle place pour l'agriculture dans le Grésivaudan ?

2/1- Un foncier agricole précieux

2/2- Des ZAE vraiment saturées ?

2/3- Une politique économique peu économe de l'espace, qui sacrifie les terres agricoles par défaut de vision stratégique globale

3. Quelle place pour la biodiversité dans le Grésivaudan ?

3/1- Le déclin alarmant de la biodiversité en vallée

3/2- Grignon comme corridor écologique

4. Autonomie alimentaire et lutte contre l'artificialisation des sols : l'anachronisme du projet de Zone Économique sur les terres de Grignon

4/1- Autonomie alimentaire et résilience dans le Grésivaudan

4/2- Le zéro artificialisation nette contre l'effondrement de la biodiversité et l'aggravation du changement climatique

5. Nos demandes immédiates

6. Nos pistes de réflexion

7. Bibliographie & Références

8. Annexes

1- GRIGNON & PONTCHARRA : HIER, AUJOUR-D'HUI, DEMAIN

1/1- Un site historique et emblématique

Les terres de Grignon représentent 8 hectares de terres agricoles (7,8 ha précisément). Elles sont situées au sud de la ville de Pontcharra, au cœur du berceau historique de Pontcharra, le hameau de Grignon, et forment une entrée de ville non encore défigurée par l'industrie. Ces terres étaient jadis décrites par Louis XII comme faisant partie du « *plus beau jardin potager de France* », expression qu'il utilisait pour parler de la vallée du Grésivaudan.

L'urbanisation et l'artificialisation intensives ont sérieusement affaibli cette abondance et mettent en danger encore quotidiennement les terres agricoles qui subsistent.

Ainsi, à Grignon, un projet de Zone d'Activités Economiques menace de bétonner les terres.



1/2- Un site aujourd'hui menacé

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, qui a remis au cœur des préoccupations des Français les enjeux de résilience alimentaire, ce projet déjà ancien ressurgit et mobilise l'ensemble des acteur.ice.s signataires et soutiens du présent rapport, ainsi que de nombreux citoyen.ne.s.

Pour mémoire, voici un bref historique du projet de Zone Économique.

□ 2018 - 2019 : révision et modification du PLU

Ces terres ont été classées en zone AUe (zone à urbaniser “à vocation dominante d’activités non nuisantes”), dans l’objectif d’en faire une zone d’activité. Si cette décision est alors conforme au SCOT, le commissaire-enquêteur a approuvé en 2017 ce classement avec la réserve suivante : **“ouvrir la zone de Grignon quand les autres zones d’activités seront totalement occupées, et maintenir l’activité agricole pendant ce temps.”**

Nota : Cet élément est fondamental, écrit en outre avant que les enjeux d’autonomie alimentaire et de réelle application du Zéro Artificialisation Nette n’occupent les chroniques d’aménagement territorial.

□ 16 décembre 2019 : vote de la Communauté de Communes approuvant à l'unanimité la création de la ZAE de Grignon

- *“L’aménagement de cette zone redonnera une vitalité supplémentaire à l’économie de la commune qui souffre beaucoup des contraintes réglementaires liées aux risques (PPRI) sur ses ZAE. De plus elle viendra compléter et conforter les possibilités d’installation dans le nord sur le territoire.”*

Une compensation financière de 1€/m² sera versée en faveur de la politique agricole. La recommandation du commissaire enquêteur d’attendre la saturation des ZAE n’est pas mentionnée.

□ 26 novembre 2020 : premières résistances des citoyens contre la vente d’une partie des terres de Grignon par le Conseil municipal à la Communauté de communes, qui gère les zones d’activités

Le collectif *Les p’tits tissages* organise une mobilisation à l’entrée du Conseil municipal de Pontcharra. Une quarantaine de personnes sont présentes malgré le confinement. Présent à ce Conseil, le Vice-Président à l’économie de la Communauté de communes justifie cette suppression de foncier agricole par la “saturation” des zones sur le Grésivaudan en général et sur le secteur de Pontcharra en particulier, et la nécessité de créer des emplois sur Pontcharra.

Le Conseil municipal maintient sa décision.

Une pétition lancée sans grands moyens de communication rassemble en quelques jours 600 signatures.¹

□ Situation actuelle en 2021 :

- 2,5 ha sont vendus par la commune à la Communauté de communes.

¹ <https://www.unepetition.fr/preservons-grignon-en-agricole>

- Le reste appartient à des propriétaires privés (une famille possède 11 000 m²) et les parcelles sont louées à plusieurs agriculteurs : hormis un champ de maïs, le reste est fauché pour faire du fourrage.

1/3- Quel avenir durable pour le secteur de Pontcharra ?

En implantant en 2009, à 500 m de Grignon, la plus grande plateforme LIDL d'Europe (5,65 ha après extension en 2020), la ville de Pontcharra a clairement choisi un type de développement économique peu durable. Il en découle aujourd'hui des nuisances considérables pour une ville de 7400 habitants qui souffrait déjà d'une congestion automobile due à sa proximité de l'autoroute A41. Ces nuisances sont liées au trafic de camions qui traversent la ville et les villages environnants (l'accès à l'autoroute se faisant par le seul pont d'accès à la ville à proximité d'une zone commerciale, ou via des villages proches), ainsi qu'à la pollution lumineuse et sonore créée par ces zones.

Une autre plateforme (Chronopost) a été implantée à la Buisnière

La qualité de l'emploi invoquée par les élu.e.s n'est pourtant pas au rendez-vous, les plateformes logistiques étant connues pour créer le moins d'emplois à l'hectare de terres sacrifiées et par ailleurs pour créer des emplois souvent pénibles et mal rémunérés.

Pontcharra est une « agglomération-ressource » (terme du Projet de territoire) de la vallée du Grésivaudan qui demande un vrai projet local de territoire qui ne soit pas guidé seulement par des rééquilibrages à l'échelle du Grésivaudan, mais qui combine développement social et économique, autonomie avec des emplois et une alimentation durables, le tout respectueux des aménités historiques et environnementales. Grignon doit être reconsidéré dans le cadre de ce projet.

2- QUELLE PLACE pour L'AGRICULTURE DANS LE GRÉSIVAUDAN ?

L'agriculture a toujours été considérée comme une activité économique secondaire sur notre territoire, et jusqu'à présent le foncier agricole a été sacrifié à l'urbanisation et aux autres activités économiques.

2/1- Un foncier agricole précieux

Les agriculteurs reconnaissent que c'est un des premiers enjeux pour l'évolution de leur exploitation ainsi que pour l'avenir de l'agriculture locale.

La place importante du foncier agricole est reconnue dans des documents stratégiques récents :

- La **charte de Développement durable** du pays Grésivaudan, reprise par la Communauté de communes en 2009, l'affirmait de façon timide et imprécise :

“Le maintien d’une agriculture viable et vivable, en particulier sur les coteaux et en montagne, est un élément primordial qui présente à la fois des intérêts économiques, paysagers, sociaux mais aussi solidaires. Or il faut pour cela économiser l’espace et pérenniser la vocation agricole des terres essentielles au maintien des exploitations.”

Rappelons que, lors de la révision du SCOT dans les années 90, la Chambre d’Agriculture s’était fortement opposée au déclassement de terres agricoles alluviales extrêmement riches et souvent inondables qui sont occupées par la plateforme Lidl.

- Le **Projet de territoire**, voté en 2018, validait :

“la question foncière comme un levier majeur de la politique agricole et forestière avec le besoin d’une action concertée entre communes et intercommunalité ». Reconnaisant « dans la plaine, un conflit d’usage entre agriculture et artificialisation des terres”, il prônait le développement du maraîchage comme “un moyen de faire de l’agriculture un secteur économique générateur d’emploi”. “Agriculture et forêt doivent être reconnus comme un bien commun du Grésivaudan.”

- Le **Plan d’action triennal Agriculture, Alimentation et Forêt**, a été voté à l’unanimité le 29 novembre 2019, après un long travail mené par la Vice-Présidente Claudine Chassagne pour renforcer la politique Agriculture du Grésivaudan.

L’objectif est de **“rendre l’écosystème agricole et alimentaire résilient dans un contexte de transition”**. Concernant le foncier, l’orientation affichée est de **“conserver notre capacité de production agricole pour répondre aux besoins alimentaires des habitants” : “ambition 2030 : conserver les 11 000 ha de SAU, ou équivalents en valeur ajoutée”**. L’expression “valeur ajoutée” fait allusion au mécanisme de compensation financière.

Pourtant le 16 décembre 2019, la Communauté de communes a voté à l’unanimité la création de la ZAE de Grignon sur des terres agricoles... avec une compensation financière.

En dépit de ces orientations politiques qui consacrent la place du foncier agricole, et des besoins exprimés par les agriculteurs installés et les porteurs de projets, force est de constater que la surface agricole décroît. Le service Agriculture de la Communauté de communes **chiffre ainsi à 70 ha la perte annuelle de terres agricoles, alors qu’elle a identifié au minimum 50 porteurs de projet en agriculture souvent biologique, prêts à s’installer, ne trouvant pas de terre dans le Grésivaudan.**

Ce n’est pourtant pas une fatalité. Un pépiniériste élevant des variétés anciennes et locales, déçu de ne pas trouver de terres pour son projet dans le Grésivaudan, a failli partir dans la

Creuse. C'est le maire de Détrier, en Savoie, qui lui a permis de rester dans le secteur, en lui fournissant 1 hectare.

2/2- Des ZAE vraiment saturées ?

Nous sommes conscients que les préconisations très strictes du Préfet dans le cadre du PPRI limitent le potentiel d'utilisation de certaines parcelles proches de l'Isère à Pontcharra.

Mais les ZAE sont-elles vraiment saturées ?

Quelques éléments montrent qu'une étude fine des potentialités est indispensable :

- La zone de la SAS Sillon Alpin du Cheylas n'apparaît pas dans le schéma directeur des ZAE du Grésivaudan voté en janvier 2020.

« SLS Actiparc propose 40 000 m² de bâtiments à louer sur un site de 30 ha, suite à la réhabilitation du site Ascométal fermé en 2015 » déclare même un communiqué récent (voir communication en annexe)

- Par ailleurs le collectif Les P'tits tissages a visité l'ensemble des zones du secteur :
 - **ZA de la Buissière** : des lots semblent encore libres et des parcelles encore cultivées mais classées en AU sont libres près du péage de l'autoroute, derrière les commerces.
 - **ZA Renevier** : des lots semblent encore disponibles.
 - **ZA de Chapareillan** : un panneau propose la vente de 4 parcelles, et il y a encore des locaux à louer dans l'ancien bâtiment Tyco. Certaines parcelles ne sont pas rentabilisées (beaucoup d'espace non utilisé).
 - **Pontcharra / Pré Brun** : il existe des friches. La zone inondable concerne les parcelles du côté Ouest de la route. A cet endroit-là il n'est pas autorisé de nouvelle construction ou de réhabilitation.
 - **Pontcharra / Bayard entreprises** (ex-Jamet) : la zone est-elle remplie ? S'il reste possible d'optimiser les répartitions de lots, il reste de toute façon beaucoup d'espaces engazonnés utilisables.
 - **Pontcharra / anciennement Olivetti** : des travées semblent libres.
 - **Pontcharra / Moulin Vieux**, réhabilité par la Communauté de communes, n'est pas encore aménagé : on nous dit qu'il y aura 20 lots assez petits et qu'il faut faire Grignon pour avoir des lots plus gros. Mais les lots de Moulin Vieux peuvent être fusionnés selon les besoins du marché (ce qui a été fait pour Colissimo à la Buissière).

Enfin, il est envisagé de prendre 8 ha de terres agricoles à Bernin pour l'extension de Soitec, changement de destination qui n'est pas prévu au SCOT.

2/3- Une politique économique peu économe de l'espace, qui sacrifie les terres agricoles par défaut de vision stratégique globale

➤ Un arbitrage en faveur des ZAE, non clairement explicité

Le projet de territoire a reconnu le foncier comme un enjeu stratégique, il proposait de rechercher "un développement économique qui mette moins le territoire en tension notamment au niveau de la consommation foncière".

Mais le schéma des ZAE approuvé en 2020 par la CC propose de "sanctuariser le foncier économique" existant dans les PLU... Ceci alors que le plan triennal Agriculture voté en 2019 proposait de "conserver" les terres agricoles, mais non de les "sanctuariser", et ouvrait la porte à leur bétonisation avec une compensation financière.

Pourtant, déjà, Christine Joy, Vice-Présidente agriculture de la Communauté de communes de 2008 à 2014, proclamait qu'il ne fallait plus laisser partir un seul hectare de terre agricole, mais les ZAE ont continué à se créer avec l'argument que les projets étaient engagés depuis longtemps (en témoigne par exemple la nouvelle zone d'activité de la Buisnière).

Des terres agricoles sont ainsi considérées comme aisément sacrificables parce que ce sont des terres à maïs et que les agriculteurs sont proches de la retraite : l'hypothèse d'une reconversion agricole des sites convoités, capable de générer une agriculture plus nourricière et plus créatrice d'emplois, n'est jamais évoquée, par manque d'une culture commune aux différents services de la communauté de communes sur le développement de la résilience du territoire.

Les terres agricoles sont un bien commun, elles peuvent être de formidables réservoirs de biodiversité et sont essentielles à de nombreux services écosystémiques tels que la production alimentaire et demain l'autonomie alimentaire. Elles concourent à la régulation du climat, des crues, de la qualité de l'eau ou de l'air.

Selon France stratégie : "L'augmentation de la population et plus encore du nombre de ménages – + 4,2 millions depuis 1999 – est loin de justifier en soi le grignotage progressif des espaces naturels. **L'explication se trouve plutôt du côté des arbitrages des acteurs.**"

La communauté de communes doit donc expliciter ses arbitrages, mais ne peut le faire qu'après débat politique et débat transparent avec la population dans une perspective de long terme et sur la base des éléments développés au chapitre 4 : autonomie alimentaire et lutte contre l'artificialisation des sols.

➤ Une gestion peu économe des ZAE

La politique économique du Grésivaudan fait surtout l'économie... d'un questionnement sur le mode de consommation de l'espace. En effet, une analyse attentive du mode de consommation des espaces dédiés aux activités économiques montre qu'une rationalisation de ceux-ci permettrait de limiter l'étalement urbain. Le schéma des ZAE prévoit d'ailleurs une réflexion sur leur densification : où en est cette réflexion ?

La communauté de communes doit inciter à modifier les PLU dans une logique de long terme : économie d'espace sur les stationnements (stationnement en silo, enterré, en rez-de-chaussée..) , augmentation de la densité et de la hauteur dans le respect de la qualité urbaine, utilisation des toits pour l'énergie solaire, encadrement plus rigoureux des activités commerciales, ...

Cette vision à long terme doit également permettre de relativiser les coûts de la dépollution et de la protection vis-à-vis des risques d'inondation.

Une réflexion est par ailleurs à mener pour préciser **nos priorités** en matière de développement économique, à l'heure de la relocalisation. Les plus grandes extensions sur les terres agricoles de ces dernières années se sont faites dans le secteur de la logistique et de la nanotechnologie, dont la soutenabilité se pose.

3- QUELLE PLACE POUR LA BIODIVERSITÉ DANS LA VALLÉE DU GRÉSIVAUDAN ?

3/1 Déclin alarmant de la biodiversité en vallée

De manière générale, de nombreuses études scientifiques montrent que le déclin de la biodiversité s'est accéléré ces dernières décennies (- 30% depuis la fin des années 80). Dans notre vallée, la biodiversité a été largement mise à mal par l'urbanisation, qui a entraîné la diminution drastique des habitats nécessaires à la faune sauvage. .

L'agriculture y est majoritairement représentée par la monoculture du maïs et les noyeraies, qui sont en extension. Malgré les efforts réels des agriculteurs pour améliorer leurs pratiques et réduire l'utilisation des intrants chimiques, elle reste majoritairement peu favorable à la biodiversité. Les milieux agricoles peuvent pourtant être des lieux d'accueil très importants pour la biodiversité. En effet, certaines espèces, comme l'alouette des

champs, le tarier des prés, le chardonneret élégant, l'effraie des clochers ou encore la chevêche d'Athéna sont particulièrement inféodées à ces milieux.²

Est-il nécessaire de rappeler, alors que l'épidémie de COVID tue encore, que la préservation de la biodiversité est un élément incontournable de notre santé et de notre bien-être ?³

3/2 Grignon comme corridor écologique : une alliance agriculture-biodiversité

Nous savons que le morcellement des zones naturelles est un facteur majeur d'appauvrissement de la biodiversité, notamment en réduisant la possibilité de circulation de la faune sauvage. Selon les concepts de l'écologie du paysage, les "corridors" écologiques relient les "réservoirs" de biodiversité suffisamment bien conservés pour devenir des sources de biodiversité dans un territoire ; ils sont nécessaires pour assurer la survie d'un certain nombre d'espèces des réservoirs, en permettant des échanges d'individus et de gènes. L'ensemble forme la « trame verte et bleue », ossature de la biodiversité et de son fonctionnement dans un territoire.

Cette trame est aujourd'hui à reconstruire dans le fond de la vallée, fortement affecté par la canalisation de l'Isère, l'industrialisation, l'urbanisation et l'agriculture intensive.

Le SCOT a identifié un certain nombre de corridors, mais les connexions transversales entre le massif de Belledonne et celui de la Chartreuse sont insuffisantes comme l'ont montré les études menées pour la mise en place du Contrat vert et bleu de Belledonne.

Dans le cas précis de Grignon, **l'aménagement de cette zone créerait une rupture de continuité de zone A et N, alors qu'elle peut constituer un corridor écologique.**

Ce terrain, aujourd'hui appauvri en biodiversité mais encore écologiquement fonctionnel, est susceptible d'une réhabilitation rapide. Il constitue une opportunité pour cette reconstruction d'un réseau de biodiversité, par l'organisation d'une agriculture diversifiée appuyée sur un réseau de composants naturels tels que arbres, haies et mares formant la sous-trame locale.

² Dans les années 80, le Grésivaudan abritait encore une belle population de chevêche d'Athéna, petite chouette emblématique des milieux de bocage qui appréciait particulièrement les vieux mûriers et les prairies où elle trouvait le gîte et le couvert. Elle s'est depuis beaucoup raréfiée, contrairement à d'autres territoires en Isère où elle est parvenue à se maintenir, comme en plaine de Reymure.

³ On renvoie à l'approche « One health » : une seule santé, santé humaine et santé des écosystèmes



4- L'ANACHRONISME DU PROJET DE ZAE DE GRIGNON

L'actuel projet de bétonisation des terres du Grignon n'est plus d'actualité dans le contexte de crise écologique et suite à la prise de conscience provoquée par la crise sanitaire. Il ne répond pas aux nouveaux enjeux d'autonomie et résilience alimentaires et de « zéro artificialisation nette ».

4/1- Autonomie alimentaire et résilience dans le Grésivaudan : comment “répondre aux besoins alimentaires des habitants”⁴ ?

La crise sanitaire a mis en évidence notre dépendance vis-à-vis d'un système mondialisé et le risque de pénurie en cas de crise sanitaire, écologique ou géopolitique. La vue de certains rayons désertés dans les supermarchés a fait réfléchir, et les élu.e.s ont unanimement reconnu la nécessité d'améliorer notre souveraineté économique et agricole. Le Président Macron a ainsi reconnu : **“déléguer notre alimentation à d'autres est une folie”**.

L'autonomie alimentaire est un élément essentiel de résilience, pour pouvoir assurer la sécurité alimentaire dans les prochaines décennies, malgré les perturbations prévisibles.

⁴ Cf. termes utilisés dans le Projet de Territoire

Le contexte national :

Malgré les atouts de son territoire, l'autonomie alimentaire de la France régresse.

Dans un rapport publié en 2019, le Sénat nous apprend que **la France importe 20% de ses besoins alimentaires**. La plupart des aliments qui se retrouvent dans l'assiette des Français ont parcouru plus de 3 000 km entre leur lieu de production et de consommation. Plus alarmant encore, alors que la diversité des climats permet tout type d'agriculture, **la France importe la moitié des fruits et légumes consommés sur le territoire**. Le beurre, le fromage, mais aussi le porc ou la volaille comptent aussi parmi les produits les plus importés. Cette situation a un impact environnemental considérable, mais aussi sanitaire : de nombreux produits importés seraient non conformes selon la DGCCRF.

Des villes et des territoires ont déjà engagé une réflexion sur la résilience en général et sur leur autonomie alimentaire, en particulier : Paris, Lyon, Grenoble, le département de la Gironde...

Le contexte local :

Le Grésivaudan se trouve dans une situation totalement paradoxale : la vallée exporte environ 90% de ses productions et importe 90% en retour⁵, pour subvenir à ses besoins alimentaires.

Selon l'ADEME, il faut 4 280 m² (« empreinte sol du Français moyen ») pour nourrir une personne consommant en moyenne 109 g de viande par jour⁶ et 1 300 m² pour un végétarien, et enfin 2 500 m² pour un flexitarien (50g de viande par jour).

Le Grésivaudan compte aujourd'hui plus de 100 000 habitants⁷ pour une surface de terre agricole utile (SAU)⁸ de 11 000 ha. Selon les calculs de l'ADEME, cette SAU ne lui permet que de nourrir un quart de la population du territoire, ou 40 000 habitants s'ils deviennent tous flexitariens. Ce qui suppose déjà une évolution importante des comportements, et un travail de pédagogie des pouvoirs publics. Et c'est sans compter sur les relations de coopération territoriales à mettre en œuvre pour nourrir également les territoires métropolitains.

5 En fonction de la SAU consacrée aux grandes cultures : maïs, noyer, soja, lait : il n'y a aucune structure de transformation sur place, le maïs cultivé n'est pas transformé en polenta, il est exporté à 80% pour l'amidonnerie à des prix qui l'excluent de l'alimentation animale locale, il peut certainement se retrouver dans des sodas, des plats ultra transformés ou des médicaments, la viande vendue en boucherie est minoritaire, 20% est cultivé directement par des éleveurs... la surface consacrée à la vente directe reste marginale...

6 Cf. rapport de l'ADEME du 13 avril 2021 : *Quelle alimentation pour demain ?*

7 101 765 habitants selon l'INSEE au 1er janvier 2021

8 11 000 hectares de SAU : source :

https://www.le-gresivaudan.fr/include/viewfilesecure.php?idtf=11201&path=c8%2F11201_365_DEL-2019-0300-Orientations-de-la-nouvelle-politique-agricole-alimentaire-et-forestiere-a-l-horizon-2030.pdf

Aucune stratégie d'ensemble n'est définie à l'échelle du projet alimentaire inter-territorial, ni par la communauté de communes, pour améliorer notre autonomie alimentaire. Alors que la résilience est l'objectif affiché par le plan Agriculture voté en 2019.

Pourtant de nombreuses communes expriment le souhait d'une agriculture plus nourricière dans le Grésivaudan, permettant d'alimenter la restauration collective et la population. Un certain nombre souhaitent reprendre la gestion de leur restauration et pouvoir donc s'alimenter sur un marché local. Les habitants sont de plus en plus nombreux, et notamment depuis la crise sanitaire, à vouloir se fournir en produits locaux, mais les AMAP par exemple peinent à s'approvisionner en fruits et légumes, ne pouvant répondre à la pression de la demande. Les magasins de producteurs locaux nous proposent souvent des fruits et légumes qui ne sont pas issus du Grésivaudan ni de territoires proches.

Le maintien de la zone agricole de Grignon contribuerait au développement d'une ceinture verte maraîchère et de vergers autour de Pontcharra et à l'autonomie de notre bassin de vie en fruits & légumes. La valorisation de ces terres agricoles représenterait une activité économique relocalisée à part entière.

Et il est du ressort de la **communauté de communes de porter cette stratégie** :

“L'échelle d'action, les compétences, la responsabilité et la légitimité démocratique des collectivités locales leur confèrent une position privilégiée pour construire des projets de résilience alimentaire.”⁹

4/2- Comment appliquer le zéro artificialisation nette pour contrer l'effondrement de la biodiversité et l'aggravation du changement climatique ?

La récente loi du 22 août 2021 “portant lutte contre le dérèglement climatique et pour le renforcement de la résilience face à ses effets” a entre autres pour objet la “lutte contre l'artificialisation des sols” avec une ambition de “**zéro artificialisation nette**”.

L'urbanisation d'un territoire a en effet un impact immédiat et définitif sur les populations d'espèces sauvages qui sont ainsi privées de leurs milieux de vie. **C'est particulièrement sensible sur les zones d'activités industrielles ou commerciales qui représentent des emprises au sol souvent plus importantes que des lotissements.**

De plus, leur aménagement intègre en général peu de considérations **environnementales** (imperméabilisation maximale...), **et encore moins naturalistes** (“espaces verts” minimalistes avec essences non locales, vitrages réfléchissants dangereux pour les oiseaux, éclairage nocturne perturbant pour la faune...).

⁹ Guide vers la résilience alimentaire, Faire face aux menaces globales à l'échelle des territoires (2020)

Selon le ministère de l'Agriculture lui-même ***“l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, en détruisant et en morcelant les espaces naturels, agricoles et forestiers, contribuent directement à la dégradation des écosystèmes et à l'érosion de la biodiversité.”***

L'agriculture est pourtant la clé, selon ce même Ministère, pour atténuer les effets du réchauffement climatique : ***“Le secteur des terres pourrait contribuer de 20 à 60% au potentiel d'atténuation des émissions de GES d'ici 2030. Comment ? Grâce au rôle de l'agriculture et de la forêt en tant que pompe à carbone, permettant de stocker le carbone et de compenser les émissions des autres secteurs, par la production de matériaux et d'énergie renouvelables et par une évolution des modes de production.”***

Pour parvenir en 2050 à un zéro artificialisation nette cet objectif doit être décliné par les collectivités territoriales, en lien avec l'État, dans les documents de planification régionaux jusqu'aux documents communaux et intercommunaux.

Le contexte national :

L'artificialisation en France est supérieure à la moyenne européenne et augmente plus vite que la population (référence France stratégie).

Après avoir baissé pendant 7 ans passant de 32 000 ha en 2011 à 22 000 ha en 2015, l'artificialisation des sols a augmenté depuis 2016 selon l'Observatoire National installé en juillet par le ministère de la transition écologique. **Dans la seule année 2019, les espaces naturels et agricoles ont perdu presque 31 000 hectares au profit de l'urbanisation.**

Si rien n'est fait, la surface artificialisée augmentera d'un tiers dans la prochaine décennie (+ 280 000 ha).

Le processus d'artificialisation est irréversible. Outre le coût de la déconstruction, renaturer des terres artificialisées est extrêmement coûteux : dépolluer, désimperméabiliser, reconstituer des sols peut coûter jusqu'à 400€ le m² (référence France stratégie).

Le contexte régional :

Le constat est fait aujourd'hui qu'en dépit de contraintes géographiques marquées (2/3 du territoire régional en zone de montagne), 32 000 hectares de surfaces naturelles agricoles et forestières ont été consommés entre 2006 et 2015 en Auvergne-Rhône-Alpes, soit **12,6 % de la consommation nationale.** Déjà en 2012, la région Rhône-Alpes présentait **parmi les plus mauvaises statistiques au niveau national** concernant la perte d'espaces agricoles en dix ans.

Les sols, biens communs, sont devenus un objet politique très fort comme le déclarent désormais les représentants de l'État en Auvergne-Rhône-Alpes et qui posent désormais les politiques agricoles et alimentaires comme centrales.¹⁰

Le préfet de région a lui-même souhaité que nous **“ménagions, plus que nous n'aménagions le territoire désormais”**. Cela « réclame une **action collective** (l'État, les collectivités, mais aussi les entreprises, les agriculteurs, etc.), **prospective et coordonnée** ». ¹¹

“Ne pas construire les friches de demain... il faut nous projeter à 10, 15 ou 20 ans... nous poser la question suivante : « que deviendra cette maison ? Cet immeuble ? Cette usine ? Cet entrepôt logistique ? ... le foncier ne peut se penser que dans le long terme.”

Le contexte local, dans le Grésivaudan :

Le détournement du terme “sanctuarisation” par le schéma directeur des ZAE vers des dimensions essentiellement économiques occulte son utilisation première pour la protection des espaces agricoles et naturels : sommes-nous vraiment dans l'esprit des préconisations officielles en faveur du “*zéro artificialisation nette*” répondant à la crise écologique en cours ?

L'enjeu de Grignon s'inscrit clairement dans ces objectifs nationaux et constitue un cas d'école pour promouvoir une agro-écologie protégeant la biodiversité et luttant contre le réchauffement climatique.

Il doit donc être discuté avec l'État déconcentré, l'Ep SCOT, le PAiT, dans le cadre d'une volonté commune d'intégrer l'effet des crises récentes et de faire de la résilience de nos territoires une clé de lecture claire.

10 "En région Auvergne-Rhône-Alpes, les sols s'affirment comme objet politique" : http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/map_fdrestitution_foncier.pdf

11 Le préfet de région a notamment mis en exergue le besoin de reconstruire la ville sur la ville, de décroiser les approches et politiques publiques pour mieux agir sur le foncier, évoquant le besoin de ménager plutôt qu'aménager le territoire. http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/map_fdrestitution_foncier.pdf

5- NOS DEMANDES IMMÉDIATES

Nous demandons à la Communauté de Communes :

1 - De revenir sur la décision de déclassement des 8 ha agricoles, considérant que la décision a été prise dans “le monde d’avant” et doit être revue en fonction de la réalité actuelle.

2 - D'ouvrir le débat auprès des citoyen.n.e.s sur la politique agricole et alimentaire dans le Grésivaudan, les moyens de développer l'autonomie tout en améliorant la condition des agriculteurs. Il n'y a pas de transition possible sans y associer étroitement les habitants et l'ensemble des acteurs.

Ce débat doit inclure la gestion des terres agricoles considérées comme un bien commun, idée d'ailleurs présente dans le projet de territoire.

3 - D'étudier précisément le remplissage et le potentiel des ZA existantes, sur l'ensemble du Grésivaudan et notamment sur le secteur de Pontcharra, en visant la sobriété foncière maximale, ceci afin de mettre en œuvre concrètement le zéro artificialisation nette. La décision d'artificialisation est extrêmement lourde et ne doit se prendre qu'après avoir étudié toutes les alternatives, et après exploration des friches industrielles actuelles, potentielles ou déjà réhabilitées et mises sur le marché comme ex-Ecopla à Saint-Vincent-de-Mercuze, ex Alstom au Cheylas.

4 - D'envisager sur cette zone la création d'un équipement de type ferme intercommunale, qui aurait vocation d'**exemplarité** au niveau des différents territoires impliqués dans le Projet alimentaire interterritorial, elle pourrait être un élément d'un réseau de pratiques au service de la transition agricole et alimentaire (“archipel nourricier”) et du respect de la biodiversité. Elle pourrait aussi être un élément d'un PAEN sur la commune. Ceci ne peut bien évidemment se faire qu'après concertation avec les actuels utilisateurs des terres.

6- NOS PISTES DE RÉFLEXIONS

Le collectif Grignon, aidé de ses partenaires, a réfléchi ces derniers mois à des pistes de valorisation de cet espace remarquable.

Grignon comme lieu de production, de biodiversité et de mise en relation des habitants pourrait porter les possibles objectifs :

1. Contribuer de manière exemplaire à l'autonomie alimentaire du territoire par la production de produits locaux cultivés en agriculture biologique pour la restauration collective et les habitant.e.s.
2. Créer de nombreux emplois, de qualité et d'utilité sociale et environnementale dans la production comme dans la commercialisation et valorisation locale, la gestion du lien social¹²,
3. Préserver une ceinture verte autour de l'agglomération, et un corridor écologique entre Belledonne et Isère.
4. Mettre en œuvre concrètement la transition agricole en expérimentant de nouvelles pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité et créatrices d'emplois : expérimentation de la micro-agriculture bio-intensive (en permaculture) ; expérimentation de forêts comestibles ; production de semences adaptées aux conditions locales du Grésivaudan ; verger conservatoire ; jardins en partage...
5. Combiner agriculture et activités sociales (sur le modèle italien de l'agriculture sociale), entre usagers, agriculteurs.trices, services et activités sociales ; proposer en particulier des solutions à la précarité alimentaire.
6. Créer des espaces pédagogiques auprès des scolaires, des habitant.e.s autour des enjeux du maintien de la biodiversité, de l'autonomie, d'une alimentation saine accessible à tous et plus largement des enjeux de prévention-santé.

12 NB : la micro-agriculture bio-intensive peut permettre de créer plusieurs emplois à l'hectare, sans compter les emplois induits. Elle est pratiquée depuis des dizaines d'années aux USA, et expérimentée plus récemment en France (ferme du Bec Hellouin, en association avec des scientifiques d'AgroParisTech).

7- BIBLIOGRAPHIE & RÉFÉRENCES

- **RÉSILIENCE ALIMENTAIRE :**

Guide vers la résilience alimentaire, faire face aux menaces globales à l'échelle des territoires .Association Les Greniers d'abondance, 2020 : <https://resiliencealimentaire.org/>

En route pour l'autonomie alimentaire, guide pratique à l'usage des familles, villes et territoires. F.Rouillay et S.Becker, Terre vivante, 2019

- **ZERO ARTIFICIALISATION :**

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/zero-artificialisation-nette-forts-enjeux-leviers-action>

- **PROJETS ET REALISATIONS :**

- Pole agricole de proximité :

- Étude SAFER Ile-de-France :

<https://atelierroberta.com/projets/poles-agricoles-de-proximite>

- Projet de pôle de 120 ha porté par 2 communes du Val d'Oise :

https://actu.fr/ile-de-france/taverny_95607/val-doise-une-plaine-maraichere-commune-120-hectares-projet-sur-taverny-bessancourt_31147661.html

- Projet de 20 ha à Rambouillet :

https://adryrambouillet.files.wordpress.com/2016/05/adry_dossier_presentation_pole_agricole.pdf

- Des projets portés par des citoyens :

- Projet de pôle agricole de proximité d'Annemasse (citoyens et agriculteurs) :

https://alternativeborly.files.wordpress.com/2017/02/borlyii_pole_agricole_proximitevok.pdfhttps://

- Agroparc dans le Genevois : <http://haute-savoie.confederationpaysanne.fr/actu.php?>

- L'archipel nourricier de Loos-en-Gohelle, de 2,5 ha, géré par Les Anges Gardins, une association membre du réseau Cocagne. Cet archipel répond à un projet municipal, devenu intercommunal, et destiné à créer un écosystème solidaire de production et de diffusion écologique.

<https://www.horizontalimentaire.fr/angesgardins/fiches/larchipel-nourricier-du-coeur-de-gohelle>

- Ferme du Bec Hellouin : <https://www.fermedubec.com>

8- ANNEXES

- 1- « *Résilience et autosuffisance alimentaire : une bonne raison de défendre à tout prix nos terres agricoles !* », Marc Peyronnard, agronome, GRENE
- 2- Entrée en matière de Radio Grésivaudan: « *Suite à la validation des ventes de terrains communaux à l'entrée Sud de Pontcharra. Un désastre écologique* », Collectif Les P'tits Tissages
- 3- « *Pour Les P'tits Tissages, Grignon doit rester agricole* », Le Dauphine Libéré, éditions Pontcharra et Combe de Savoie
- 4- Journée d'action contre la réintoxication du monde / Journée internationale des luttes paysannes
- 5- Communication de SLS Actiparc au Cheylas

Résilience et autosuffisance alimentaire : une bonne raison de défendre à tout prix nos terres agricoles !

Marc Peyronnard, agronome, GRENE

La **résilience d'un système alimentaire** se définit comme sa capacité à garantir la sécurité alimentaire au cours du temps et ce, malgré des perturbations variées et non prévues. Par définition, **l'autosuffisance alimentaire** est la possibilité pour un pays de produire lui-même ses ressources alimentaires et ce, pour répondre aux besoins de sa population. La **sécurité alimentaire** signifie que tous êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

Plus concrètement, pour les états et les communautés territoriales, la résilience alimentaire vise à anticiper les changements à venir pour être en capacité de se nourrir dans les prochaines décennies, malgré les perturbations annoncées (tempêtes, sécheresses, pandémies, crises géostratégiques). L'évolution rapide du contexte climatique et écologique nécessite une action politique à la hauteur des enjeux.

A rebours des politiques menées depuis quarante ans, en pleine crise sanitaire, Emmanuel Macron a même prononcé un discours, charnière, en affirmant que « ce que révèle cette pandémie, c'est qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché. Déléguer notre alimentation [...] à d'autres est une folie. »

Un an après le début de la crise, il est en effet temps de définir les moyens à mettre en œuvre, concrètement, pour consolider et pérenniser cet objectif.

A) la nécessité de changer de modèle agroalimentaire

L'abondance alimentaire que nous connaissons est trompeuse, les sociétés industrialisées font face, à la raréfaction accélérée des ressources indispensables à leur modèle de développement (combustibles fossiles, métaux, phosphore, sable...) ainsi qu'à une dégradation sérieuse et largement irréversible de leur environnement (climat, sols, biodiversité...) Voir les Grenier d'abondance : [Lien](#)

Voir également : Empreintes sol, énergie et carbone de l'alimentation, étude ADEME [à télécharger](#)

- La surface agricole utilisée(SAU) représente $\approx 49\%$ de la surface utilisable du territoire français, elle était de 51% en 2000. La surface agricole consacrée à l'agriculture a chuté en France de 17% depuis 1961, soit une diminution de près de $60\,000\text{ km}^2$, c'est-à-dire l'équivalent de la région Grand-Est.
- La surface agricole mobilisée pour l'alimentation d'un Français moyen est de 4280 m^2 /an, et 1300 m^2 pour un végétarien. (source étude INCA2 ADEME, base 107 g de viande /j)
- Sur la base de $2\,500\text{ m}^2$ / habitant / an pour l'autosuffisance alimentaire, avec une croissance de la population = $+0,5\%$ /an ≈ 100 millions à la fin du siècle. Nécessiterait ≈ 9 millions d'hectares de terres supplémentaires. Avec un taux d'artificialisation des sols + $0,8\%$ / an

l'artificialisation des sols qui est actuellement de 5,2%, doublerait d'ici la fin du siècle au détriment de la surface agricole. Sans compter l'impact du changement climatique, les terres deviendraient insuffisantes vers 2080, avec seulement **2.500 M2 /an pour nourrir un habitant, ce qui est déjà un changement important du régime alimentaire, au regard des 4.280 m2 nécessaires actuellement !**

B) La PAC finance majoritairement les productions qui creusent le déficit commercial.

La surface nécessaire à l'alimentation de la population française est approximativement de 26 millions d'hectares, soit légèrement moins que la surface agricole utile (SAU) de la France : 28,7 Mha. Sur ces 26 Mha, alors que 12 Mha sont utilisés pour des productions dédiées à l'exportation. Les importations représentent environ 19 MT, mobilisant environ 9 millions d'hectares.

En moyenne, 89% du revenu agricole net avant impôts vient de la PAC. Sans aides les productions de céréales ne sont pas rentables, mais ce sont pourtant ces productions non rentables qui mobilisent une grande partie des aides, via le Droit au Paiement de Base, qui creusent le déficit commercial :

- La majorité des surfaces dédiées à l'exportation concernent des produits soumis à une forte concurrence mondiale, avec une très faible valeur ajoutée (Céréales, lait...) Les importations : fruits, légumes, huile, soja, viande, ont des valeurs beaucoup plus élevées. Avec 6 milliard d'excédant en 2011, réalisé grâce aux vins et spiritueux, avec des volumes exportés en diminution. Selon Vincent Chatelier de l'INRAE, interviewé par le journal les Echos la France, réputée « puissance agroalimentaire de premier rang dans le monde », est déficitaire de 300 millions d'euros pour ses échanges avec l'UE, elle a acheté plus de produits alimentaires à ses voisins, qu'elle ne leur en a vendu en 2018 ([lien](#))...

En contrepartie, des produits exportés à faible valeur ajoutée, nous importons de nombreuses productions qui reçoivent peu d'aides PAC : fruits, légumes, huile, oléoprotéagineux, viande, mais qui ont des valeurs de 3 à 10 fois celles des céréales...

- Les circuits courts représenteraient actuellement seulement 10% de la production française.
- plus de 80% de ce qui est consommé n'est pas produit localement...

Bien que ces risques « systémiques » soient largement étudiés, leur appropriation par les citoyens et les élus reste modeste, de même que les politiques d'anticipation et d'adaptation censées y répondre. On assiste schématiquement à une dichotomie d'échelles dans leur prise en compte :

la France a recours massivement à l'importation de produits agricoles et alimentaires, dont une partie importante pourrait être produite sur son territoire. La moitié des fruits et légumes consommés par les Français provient désormais de l'étranger, plus d'un tiers des poulets consommés France ont été élevés à l'étranger. Cette explosion est surtout liée aux besoins d'approvisionnement de l'industrie de transformation et la restauration collective. Idem pour le porc : la France importe 25 % de sa consommation de porc, notamment depuis l'Espagne.

Comment agir en faveur de la résilience alimentaire ?

Optez pour un régime flexitarien : Ni végétarien, ni carnivore, ce nouveau mode de consommation alimentaire consiste à manger moins de viande et à choisir des produits de saison plus qualitatifs. Le flexitarien se définit comme un consommateur avisé, qui mange de tout, en quantité raisonnée et en privilégiant la qualité. Ce régime alimentaire permet de couvrir les besoins nutritionnels, tout en limitant la surface agricole nécessaire pour couvrir ses besoins alimentaires et son empreinte carbone, cela implique :

- Moins de viande (3 jours sans viande par semaine) ;
- Moins de poisson (2 repas max par semaine) ;
- Plus de légumes cultivés proches de chez nous et de saison ;
- Plus de légumineuses et de céréales (à chaque fois que je supprime les produits dérivés des animaux : viande, poisson, lait, œufs) ;
- Moins de produits transformés et farines raffinées (diminuer de moitié) : on cuisine soi-même pour être sûrs de ce que l'on met dans ses plats ;

SCoT de Maurienne adopté le 25 février 2020

Le SCoT doit donc pour cela:

–Préserver, maintenir un écosystème agricole viable et pérenne dans la durée : la Maurienne possède un système spécifique et original agro-pastoral et le foncier agricole disponible est rare.

–Garantir une approche systémique du fonctionnement agricole en Maurienne.

–Préserver et valoriser les investissements et démarches collectives qui font la qualité de l'agriculture en Maurienne, sa spécificité, sa fonctionnalité.

–Soutenir le développement et la diversification de cette activité et de cet écosystème pour son devenir.

–S'appuyer sur la « logique » ERC = Eviter-Réduire-Compenser pour décliner un cadre réglementaire.

Interview

Entrée en matière de Radio Grésivaudan: « Suite à la validation des ventes de terrains communaux à l'entrée Sud de Pontcharra. Un désastre écologique

Présentation du collectif:

Le collectif citoyen des P'tits Tissages existe depuis un an et demi. Il s'est créé à l'occasion des Marches pour le Climat autour d'une envie partagée de se rassembler localement lors des jours de manifestations organisées dans les grandes villes... Au début, nous avons doucement commencé par nous retrouver entre citoyen-nes qui avaient besoin de plus de solidarité à l'échelle de la commune. Et de plus de cohésion sociale, car Pontcharra devient une ville dortoir où les êtres humains ont de plus en plus de mal à se rencontrer. C'est la raison pour laquelle nous avons adjoint la phrase «Retricotons notre ville» au nom de notre collectif.

Nous avons commencé par de petites actions. Nous avons fait des ateliers pour confectionner des bombes de graines. Nous nous sommes retrouvé-es pour inventer des «nouvelles histoires» de notre ville lors des Marches pour le climat. Nous sommes sorti.e.s le mercredi soir en vélo dans la ville à l'occasion de ce que nous avons appelé des «vélorigolades» : nous avons sillonné la ville, commencé à la redécouvrir autrement. C'est à partir de ces vélorigolades qu'ont germé plusieurs questions, notamment sur la réappropriation de l'espace public par les citoyennes, sur la nécessité de retisser du lien social. Des interrogations plus précises aussi: quoi dans notre commune y a-t-il de plus en plus de parkings construits au coeur de la ville ? Pourquoi est-ce que des zones industrielles sont en friche alors que nous entendons parler dans le même temps de projets de construction sur des terres agricoles ? Pourquoi y a-t-il si peu de bancs pour qu'une promenade confortable soit possible dans Pontcharra?... etc.

Petit à petit nous nous sommes organisé-es. Et nous continuons aujourd'hui ensemble au sein du collectif. L'idée est vraiment de retisser du lien dans notre ville au travers d'actions qui amènent la beauté, la créativité, l'entraide et la joie. Pour cela, lors des élections municipales, nous avons également interpellé les différentes listes candidates. Nous nous sommes appuyé-es sur le Pacte de la transition qui contient des propositions qui nous semblent importantes. Nous avons demandé aux candidat.e.s comment ils/elles comptaient prendre en compte ce Pacte s'ils étaient élu.e.s.

Quels types de profils dans le collectif ?

Le profil est assez varié. On retrouve des personnes qui habitent depuis quelques années à Pontcharra et qui ont vu la ville se transformer, devenir de plus en plus «dortoir» au fil du temps. Certaines travaillent dans la vallée (entreprises, écoles, bureau d'architectes...), d'autres à Pontcharra-même (agriculteur.s., personne sans emploi, médecin.s., formateur/trice.s)...etc La majorité d'entre elles sont impliquées activement dans la vie de Pontcharra, dans des associations par exemple.

Tendance à bétoniser, quelles sont les craintes, que demandez-vous?

Nos craintes sont en premier lieu d'assister à nouveau à l'artificialisation (béton, goudron..) d'un site agricole et naturel, comme ce fut le cas pour tous les hectares de terres agricoles qui sont partis avec l'implantation de la plateforme Lidl - plus gros site européen actuel- Ce qui entraînerait inévitablement une nouvelle augmentation du taux de pollution sur la ville de Pontcharra, pollution atmosphérique, sonore et lumineuse. Avec cette gigantesque plateforme Lidl (150 quais de chargements !) la circulation des camions a été considérablement multipliée.

Les camions circulent jour et nuit, et de gros projecteurs sont allumés dès 17-18h et jusqu'au petit matin, à la grande tristesse et au grand désagrément des riverains, dont les familles sont souvent originaires de Pontcharra. Nous n'en avons pas envie, et nous pensons qu'actuellement, à l'échelle locale aussi bien que nationale et internationale, le contexte appelle à la transition, et à repenser ces vieux schémas de liens à la Terre. Entre les humains et la terre.

Nous sommes dans cette réflexion. Il est important de préserver des terres agricoles ainsi que des terres communes : ce sont nos communs. La terre est une ressource pour produire notamment l'alimentation d'un territoire. Il faut conserver des ceintures «vertes» périphériques : des ceintures végétales fraîches qui peuvent ralentir le réchauffement de notre ville, des ceintures maraîchères, et participer ainsi à une autonomie de production maraîchère pour le bassin de vie du territoire.

Contrairement à ce qui a pu être dit par certains élus, nous ne pensons pas que le fait que ces terres restent agricoles contribue à renforcer le caractère «dortoir» de Pontcharra. On nous a dit que l'implantation d'une nouvelle ZAE allait redynamiser le tissu économique et social. En tant qu'habitants de la vallée, nous nous rendons bien compte du contraire: cela apporte plutôt de la tristesse, de la pollution, du bruit et nous coupe de plus en plus de la nature, et d'un lien essentiel à notre environnement. C'est quelque chose dont nous ne voulons plus. Ce n'est plus le moment de penser avec de tels schémas de développement, hérités du passé. C'est le moment d'aller vers quelque chose de nouveau ! Et ce nouveau, c'est une transition qui demande de la volonté et de l'engagement. Les outils sont à créer. Certains le sont déjà depuis quelques années. A l'échelle de la France par exemple, il y a eu plusieurs propositions du Ministère de la Transition écologique. Notamment la mise en place d'un Plan de Sauvegarde de la Biodiversité, visant à restaurer les terres agricoles lorsqu'il y a eu dégradation, à réoccuper et rénover les friches industrielles, à les densifier. Il y a également un objectif national clairement affiché de «Zéro Artificialisation Nette». Nous pensons vraiment que tout ceci relève d'une réflexion et d'un engagement politique, social et écologique sur du long terme et non plus sur du court terme, comme c'est encore le cas dans de nombreuses décisions politiques à l'échelle communale.

Quels impacts aurait ce projet sur la biodiversité ?

Artificialiser des terres cela veut dire les goudronner. La terre agricole en elle-même peut permettre de stocker l'excès de dioxyde de carbone présent dans l'atmosphère et va le transformer. Une terre artificialisée, goudronnée, imperméabilisée, n'a plus cette capacité-là, et cela contribue donc au réchauffement climatique. C'est un cercle vicieux dont nous sommes actuellement en train de subir les conséquences. En cas de fortes pluies, il y a des risques de ruissellement et d'inondations, puisque le goudron ne permet pas de récupérer l'eau de pluie. Tous les processus d'artificialisation demandent la création d'infrastructures, de routes, la mise en place d'un réseau électrique et de gestion des déchets générés par cette infrastructure. Une industrie supplémentaire amène une production de déchets supplémentaire.

Tout cela a des impacts énergétiques énormes. Et bien sûr cela entraîne la disparition de la faune et de la flore présentes sur le site, car elles ne trouvent plus ni refuge ni nourriture.

La rénovation des friches est également une forme de recyclage. Nous pensons que cette volonté de recyclage qui se retrouve dans tous les enjeux environnementaux actuels doit s'appliquer aussi aux espaces industriels. Nous avons énormément de friches sur le territoire, pas seulement sur la commune. Nous sommes en train de nous renseigner : un certain nombre de ces friches industrielles des communes alentours pourraient être réhabilitées. Cela demande de laisser de côté les conflits de pouvoir et de s'unir afin d'œuvrer en commun. C'est plus compliqué de retransformer ces friches en zones agricoles que le contraire ! Aujourd'hui, il est donc important de préserver les terres agricoles pour les besoins en production locale d'alimentation des habitants du territoire. Besoins qui vont aller en augmentant. Actuellement, dans la Vallée

du Grésivaudan nous importons la quasi-totalité de ce que nous consommons en ture alors qu' historiquement celle-ci était un des greniers d'abondance de la France, avec des terres vraiment très fertiles (à l'échelle de la vallée prédomine cependant l'agriculture conventionnelle la monoculture, très polluante et essentiellement destinée à nourrir le bétail, mais ça, c'est une autre discussion).

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, nous voyons bien que c'est un modèle qui a atteint ses limites. Nous ne sommes pas à l'abri d'une quelconque catastrophe ou d'une accentuation des crises si nous continuons avec ce modèle consumériste. C'est donc important que les terres autour d'une commune reprennent leur caractéristique initiale qui était d'être des terres nourricières. C'est un aspect qui est souvent oublié par les élus et par la population également. Quand on parle de zones d'activités économiques, on pense souvent à des activités secondaires ou tertiaires, alors que l'agriculture telle qu'elle est peut être pensée et telle qu'elle est elle-aussi en transition peut être une source de revenus économiques.

Il est temps de sortir d'une politique par secteurs pour vraiment penser un système global à l'échelle locale. Il faut s'atteler notamment à des grands thèmes comme celui de la résilience alimentaire ou la mise en place du Plan d'Alimentation Inter-Territorial... Ces outils sont actuellement pensés à l'échelle de la Communauté de Communes. Il est maintenant nécessaire de les acter et de les réaliser, et surtout de les partager avec les citoyens. C'est important que les citoyen-nes se réapproprient ce qui est non seulement un débat mais aussi un enjeu de la vie pour maintenant et pour les générations qui arrivent, à savoir : une alimentation locale et de qualité.

Nous souhaitons souligner que l'agriculture est réellement une activité génératrice de plus-values économiques et elle peut permettre de créer un certain nombre d'emplois de qualité, et non pas des emplois de base comme salarié à Mac Donald ou à Lidl, comme l'ont déclaré certains élus de la commune qui ont appuyé la création de ce type d'emplois. Mais est-ce que ces élus-là ont déjà travaillé un mois ou deux à Lidl? Nous aimerions bien voir ce qu'ils pensent de la qualité de ces emplois-là après une telle expérience. Un des grands arguments qu'on nous oppose est qu'une ZAE va créer de l'emploi. Mais est-ce qu'une étude a été faite sur la création et le nombre d'emplois réellement générés à Lidl et sur la qualité de ces emplois ? Avec un projet de ferme de réinsertion ou d'agriculture agroécologique, comme c'est le cas par exemple dans le Nord Pas-de-Calais, dans la commune de Los-en-Gohelle, l'agriculture peut être génératrice d'emplois de qualité, et qui redonnent de la dignité à l'être humain.

Grignon est-il réellement le seul endroit disponible sur la commune pour construire une ZAE?

Au niveau du Plan Local d'Urbanisme, il faut savoir que pour la Zone d'Activités Économique de Grignon, le commissaire enquêteur a donné son autorisation sous réserve que toutes les autres zones d'activités soient pleines. Avec le Plan de Prévention des Risques d'Inondation, l'État n'autorise plus de nouvelles implantations ou agrandissements dans les zones actuelles, comme la zone de Pré Brun ou ces zones qui sont proches de l'Isère. Par contre, il n'est pas à une incohérence près : il a permis quand-même la construction de la plateforme de Lidl alors qu'elle est également dans ces mêmes zones inondables. Cela s'appelle une exception!

Ces dernières années, il y a eu des millions d'euros de dépensés en travaux afin de sécuriser les digues le long de l'Isère. Ceux-ci n'ont ils été entrepris que pour conforter l'existant et non pour permettre de nouveaux projets ? Il y a des choses que nous trouvons non-recevables à ce niveau-là et sur lesquelles nous devons travailler pour argumenter, en expliquant que ces friches-là, on ne peut pas les laisser à l'abandon, ou alors quels sont les projets pour ces friches industrielles ?

Dans les grands textes de lois qui sortent actuellement, il est demandé, s'il n'est pas possible de faire autrement que d'empiéter à nouveau sur des terres agricoles, de restaurer et renaturer les friches industrielles existantes. C'est une loi de compensation mais il faut savoir que cela a un prix. Cela coûte cher de désimpermeabiliser des sols artificialisés, de leur redonner vie, à ces sols morts, dégradés par des années et des années d'activités humaines. C'est quelque chose qui existe, cette loi de compensation, mais nous interrogeons vraiment sa portée. S'engager à renaturer une terre impactée par les activités humaines, cela a un coût énorme. Alors pourquoi aller prendre sur des terres agricoles ? Oui c'est plus facile d'aller prendre sur des terres agricoles où il n'y a rien et de construire du nouveau, c'est une logique consumériste, mais les terres agricoles sont encore là, la nature y est encore (relativement) présente, la biodiversité y a encore toute sa place. Pourquoi aller la détruire alors qu'il y a des lieux où le sol est déjà détruit, pollué et les infrastructures déjà existantes pour des zones d'activités à venir ? C'est une question de responsabilité actuelle de l'être humain vis-à-vis de la planète.

Comment on peut rejoindre votre mouvement ?

La pétition initiale était pour demander un moratoire, au moins prendre un temps pour discuter ce sujet avec les citoyen-nes. Malheureusement, le conseil municipal de Pontcharra du 26 novembre 2020 a acté la vente des terres à la Communauté de Communes. Maintenant notre action va donc se tourner plus vers la Communauté de Communes. La pétition est toujours en ligne, il est toujours possible de la signer. C'est «[préservons-Grignon-en-agricole-unepetition.fr](http://preservons-grignon-en-agricole-unepetition.fr)». Il est également possible d'écrire un message à notre collectif pour indiquer que l'on souhaite participer aux actions. Nous sommes en train de nous rapprocher d'associations et de collectifs locaux, comme GRENE ou Terre de Liens. Des mairies nous apportent également leur soutien, comme Sainte Marie d'Alloix, le Touvet, où des actions ont été engagées sur lesquelles on peut prendre exemple. L'adresse mail des Ptits tissages est lesptitstissages@mailo.com

2 L'ARMATURE DES ZONES D'ACTIVITÉ

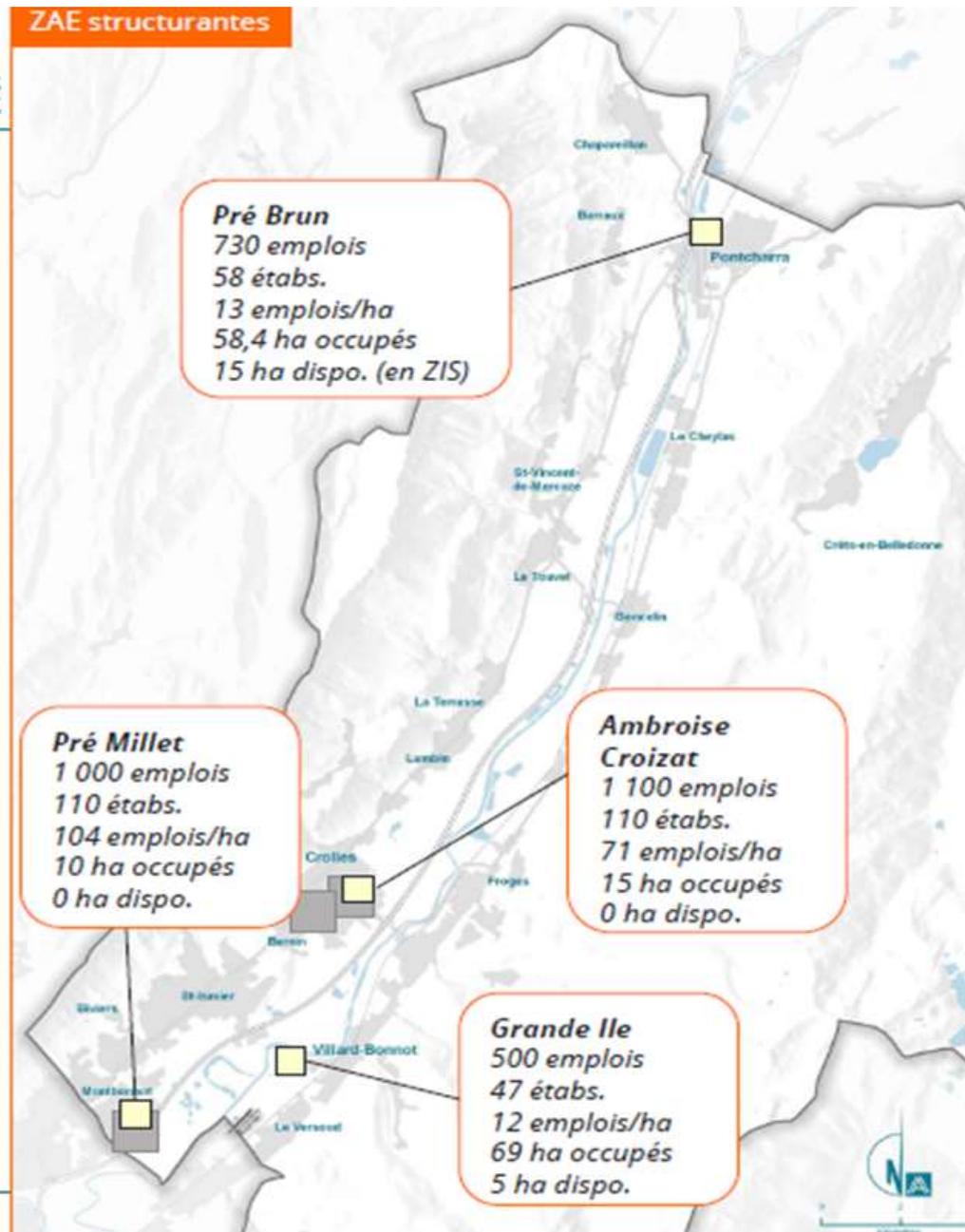
> 2.1 L'armature constatée

> 4 ZAE structurantes - Pré Brun, Ambroise Croizat, Grande Ile et Pré Millet

- Entre 500 et 1 100 emplois environ
- Entre 50 et 110 établissements environ
- Entre 10 et 70 ha de foncier (occupé + dispo.)
- Un tissu d'entreprises aux activités industrielles de « support » et commerciales
- Des ZAE très disparates en matière d'aménagement et d'aménités

Les ZAE structurantes concourent au **rayonnement et à l'attractivité** économique de l'ensemble du Grésivaudan et, au-delà, de la région grenobloise dans des **fonctions support** (logistique)

ZAE structurantes



2 L'ARMATURE DES ZONES D'ACTIVITÉ

> 2.1 L'armature constatée

Une armature des ZAE constatée adossée à 3 bassins

« Bassin de Pontcharra »

9 ZAE
1 900 emplois, 150 établissements
107 ha occupés, 10 ha dispo. hors ZIS et 15 ha en ZIS ?
18 emplois / ha occupés

« Bassin central »

5 ZAE
750 emplois, 125 établissements
50 ha occupés, 21 ha dispo.
15 emplois / ha occupés

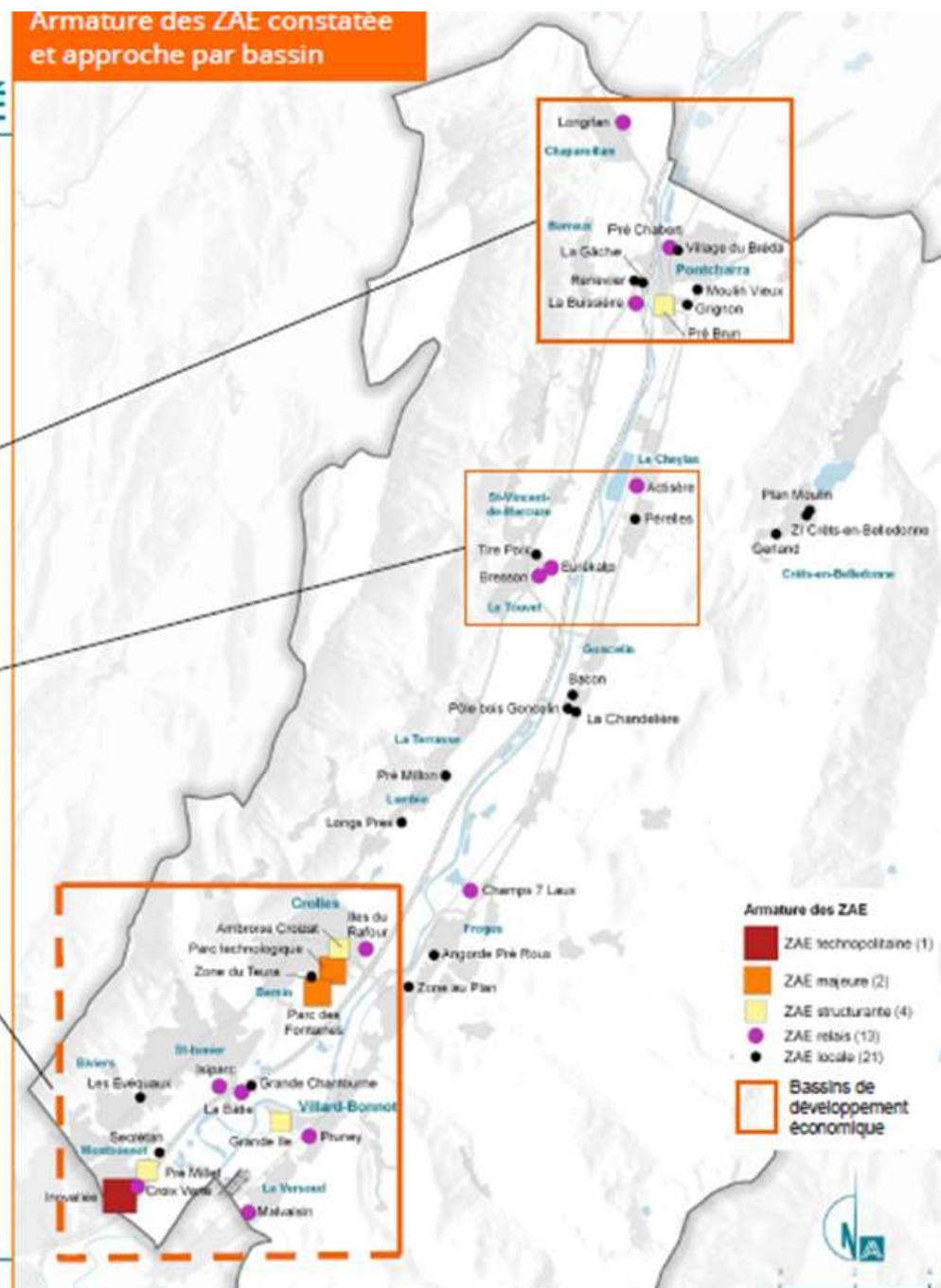
« Bassin technopolitain Montbonnot-Le Versoud-Villard-Bonnot-Bernin-Crolles »

16 ZAE
15 700 emplois, 860 établissements
304 ha occupés, 13 ha dispo. hors ZIS et 9 ha en ZIS ?
52 emplois / ha occupés

« Autres ZAE du territoire »

11 ZAE
1 000 emplois, 170 établissements
101 ha occupés, 0 ha dispo.
10 emplois / ha occupés

Armature des ZAE constatée et approche par bassin



Signe de la non mise à jour du bilan d'occupation des ZAE du Grésivaudan, la zone nouvelle zone SLS ALTIPARC du Cheylas cherche ardemment de nouvelles entreprises à 6 km... du Grignon. Voici en encadré leur démarchage (octobre 2021 !) :

SLS Actiparc propose 40 00 m2 de bâtiments à louer sur un site de 30 ha, suite à la réhabilitation du site Ascométal fermé en 2015

Vous recherchez des bâtiments industriels, des bureaux, des terrains ou alors des ateliers en location pour votre entreprise ?

Nous mettons à disposition un site industriel de 30 hectares, 40 000 m² de bâtiments à louer, sur le secteur du CHEYLAS / PONTCHARRA, en Isère.

Le site possède un embranchement ferroviaire opérationnel avec une forte puissance électrique et également des puits de pompage.

Nous disposons de :

- **Bâtiments industriels** à louer de 100 m² à 10 000 m² avec ponts roulants.
- **Ateliers** de 100m² à 500m²
- **Bureaux** de 10m² à 1000m²
- **Terrains** de 100m² à 10 000m²

Nos 30 hectares de fonciers sont également adaptés pour le développement de projets neufs industriels et logistiques de 5 000 m² à 10 000 m².

Vous trouverez ci-joint notre offre de service, présentation complète du site.



Pour Les P'tits Tissages, Grignon doit rester agricole

Agnès BERNES



Plusieurs projets agricoles pourraient utiliser les hectares de Grignon

Huit hectares à Grignon sont identifiés pour devenir une zone d'activité économique. Le collectif de citoyens Les P'tits Tissages s'y oppose et l'a redit samedi 17 avril.

Les membres du collectif de citoyens charrapontains Les P'tits Tissages ont semé symboliquement des graines sur les terres agricoles de Grignon, samedi 17 avril : « On préférerait que ce soit les agriculteurs qui plantent ! À Grignon, les 8 hectares visés pour devenir une zone d'activité économique (ZAE) sont agricoles depuis des siècles. Notre réflexion porte sur les moyens d'améliorer la vie des habitants. »

Le collectif a su que 50 porteurs de projets agricoles avaient été déboutés : « On vient d'apprendre qu'un pépiniériste élevant des variétés anciennes et locales, déçu qu'on lui refuse de s'installer dans la vallée du Grésivaudan, sous prétexte qu'il n'y avait pas de terres pour son projet, a failli partir dans la Creuse. C'est le maire de Détrier, en Savoie, qui lui a permis de rester dans le secteur, en lui fournissant 1 hectare. Quand les élus le veulent, il y a donc des choses possibles ! Oui à l'installation de jeunes talents agricoles ! La ferme bio de Pontcharra, Plantzydon, voudrait s'agrandir pour fournir les habitants. Ses propriétaires n'arrivent pas à trouver de terres ! »

Christophe Chauvin, président de l'association Grésivaudan Nord environnement (Grene) pense que « les entreprises ne mutualisent pas la surface et s'étalent, au détriment des terres agricoles. Et pourtant, il faut considérer les agriculteurs comme des entrepreneurs. »

Christophe Chauvin a alerté sur le coût d'une désartificialisation de terres : « En ce moment, on voit des cours d'écoles se revégétaliser, ça a un coût élevé ! Commençons par ne pas artificialiser. On pourrait définir une ZAC, qui signifierait zone agricole concertée. »

Un ancien élu du Touvet a évoqué l'élaboration réussie du Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) dans sa commune. Le collectif Les P'tits Tissages espèrent que des élus de Pontcharra voudront se lancer dans ce dispositif, porté par le Département de l'Isère.



Deux candidats de la liste Europe écologie de Fabienne Grebert aux élections régionales Vincent Gay et Xavier Herrin avaient choisi Gignon, samedi, pour répondre à l'appel national interassociatif contre la recontamination du monde. « La crise sanitaire a montré que la production locale était indispensable, ont-ils souligné. On n'est pas contre le développement économique mais il faut densifier et reconquérir les friches. Il faut arrêter l'artificialisation des sols pour gagner une alimentation saine, locale, de qualité. »



Les petits tissages

Journée d'action contre la réintoxication du monde Journée internationale des luttes paysannes

**Pour dire non à la bitumisation, la bétonisation de nos biens communs,
RENDEZ- rendez-vous sur les terres du Grignon à Pontcharra !**

Le 17 avril 2021 à 15 h

Ce sont au total **8 Ha**, à 300 m du Château Bayard, à l'entrée sud de la ville de Pontcharra, et, qui sont **précieux pour nourrir les habitants, conserver des espaces naturels, envisager des installations de fermes...** qui risquent d'être bétonnés et bitumés comme les 10 ha de la plateforme logistique LIDL attenante.

De **nombreuses friches industrielles existent pourtant sur Pontcharra** : pourquoi encore installer une nouvelle ZAC ? Il y a aussi le projet de Moulin Vieux ! Et il rest des **parcelles non affectées dans la zone d'activité de la Gâche**. Sur tout le Grésivaudan, les zones d'activités affichent une occupation de seulement 50 %. Quelle urgence y a-t-il à bétonner encore nos biens communs ? Quelles stratégies foncières alimentaire pour le Grésivaudan ?

Nous pensons au contraire qu'il est important de préserver des terres nourricières pour une agriculture soigneuse du vivant. Nous rejoignons les rédacteurs de cet appel qui appellent partout en France à se rassembler. Nous distribuerons et sèmerons des graines à cette occasion.

Merci de respecter les contraintes sanitaires en portant un masque.

<https://blogs.mediapart.fr/non-la-reintoxication-du-monde/blog/220221/17-avril-2021-nouvel-appel-agir-contre-la-reintoxication-du-monde>

